



EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE
Délégation de l'Union européenne en Algérie

Alger, le 14 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Objet: Services de sécurité et de gardiennage pour la Délégation de l'Union européenne en Algérie

Référence: EEAS-497-DELDZAA-SER-FWC.

1. L'Union européenne, représentée par la Délégation de l'UE en Algérie envisage la passation du marché décrit en objet. Les documents de marché comprennent :
 - l'avis de marché,
 - la présente lettre d'invitation,
 - le cahier des charges accompagné de ses annexes,
 - le projet de contrat.
2. La présente passation de marché comporte deux étapes :

1^{ère} étape.

Dans un premier temps, si vous êtes intéressé par ce marché, vous devez soumettre une demande de participation dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Tout autre document envoyé avec la demande de participation soumis dans une langue autre qu'une langue officielle de l'UE ne sera pas considéré pour l'évaluation et sélection des candidats, sauf s'il est accompagné d'une traduction dans une langue officielle de l'UE.

Nous attirons votre attention sur le fait **que vous êtes priés de soumettre TOUS les documents indiqués au point "5. Eligibilité des opérateurs économiques" du cahier des charges.**

2^{ème} étape.

Dans un deuxième temps, le pouvoir adjudicateur sur base de la sélection des candidats, enverra une lettre d'invitation à soumissionner auxquelles sera annexée les spécifications techniques uniquement aux candidats sélectionnés (ceux qui ont soumis tous les documents exigés pour la première étape et qui satisfont aux critères d'accès au marché, d'exclusion et de sélection tels qu'indiqués dans le cahier des charges). Ainsi, seuls les candidats retenus seront invités à soumettre une offre.

Veillez donc **ne pas soumettre votre offre technique et financière lors de la 1^{ère} étape.** Seuls les candidats retenus qui recevront la seconde lettre d'invitation à soumissionner avec les spécifications techniques complètes seront invités à soumettre une offre.

3. Pour cette première étape de la procédure, veuillez transmettre votre demande de participation sur papier, à raison d'un original accompagné de 2 copies.
L'envoi doit être effectué sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées.

L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante:

*"APPEL D'OFFRES – Réf : EEAS-497-DELDZAA-SER-FWC- Services de Sécurité et de Gardiennage pour la Délégation de l'Union européenne en Algérie
A ne pas ouvrir par le service du courrier."*

L'enveloppe extérieure portera la mention suivante :

*APPEL D'OFFRES
EEAS-497-DELDZAA-SER-FWC
Services de Sécurité et de Gardiennage pour la Délégation de l'Union européenne en Algérie.*

*Délégation de l'Union européenne en Algérie.
À l'attention du Chef de la Délégation.*

*Domaine Benouadah,
Boulevard du 11 décembre 1960
BP 381 El Biar, Alger, Algérie*

La **date limite de soumission** de la demande de participation est portée au dimanche **5 février 2017**. Veuillez recourir à l'une des modalités de transmission indiquées ci-dessous.

Modalité de transmission	Délai	Preuve	Adresse de livraison
Poste	24 h 00 (minuit)	Cachet de la poste	Délégation de l'Union européenne en Algérie À l'attention du Chef de la Délégation. Domaine Benouadah, Boulevard du 11 décembre 1960 BP 381 El Biar, Alger, Algérie
Service de messagerie	24 h 00 (minuit)	Récépissé de dépôt du service de messagerie	Délégation de l'Union européenne en Algérie À l'attention du Chef de la Délégation Domaine Benouadah, Boulevard du 11 décembre 1960 BP 381 El Biar, Alger, Algérie
En personne (remise en main propre)	15 h 00 heure locale	Preuve du dépôt, datée et signée par l'agent de la Délégation dûment habilité, informé des règles sur la soumission, à qui les documents sont remis.	Délégation de l'Union européenne en Algérie À l'attention du Chef de la Délégation Domaine Benouadah, Boulevard du 11 décembre 1960 BP 381 El Biar, Alger, Algérie

4. Toute demande de participation doit:

- être signée par le représentant dûment autorisé du candidat;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

5. La soumission d'une demande de participation vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses

propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

6. Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission d'une demande de participation ainsi que postérieurement d'une offre sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
7. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de soumission indiquée au point 3:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à RCE-TENDERS@eeas.europa.eu

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur

https://eeas.europa.eu/delegations/algeria/search/site_fr?f%5B0%5D=bundle%3Aeeas_tender&f%5B1%5D=im_field_regions%3A82

Cette page web sera mise à jour régulièrement et les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Après l'ouverture des demandes de participation:

Si un document indispensable pour l'évaluation manque dans la demande de participation ou une clarification est nécessaire, le pouvoir adjudicateur peut contacter le candidat.

8. La présente invitation à participer ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.
9. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du marché, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
11. Les candidats seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur demande de participation, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.

12. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par le chef de Délégation de l'UE à Alger en Algérie. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante: https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/procurement_privacy_statement.pdf
13. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion si vous vous trouvez dans l'une des situations visées à l'article 106 du règlement financier¹. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm
14. Vous pouvez transmettre au pouvoir adjudicateur vos observations concernant la procédure de passation de marché selon les modalités indiquées au point 7. Si vous estimez qu'il y a eu mauvaise administration, vous pouvez introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>).
15. Vous pouvez former un recours en annulation contre la décision d'attribution dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision. Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours en annulation ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée au point VI.4.1 de l'avis de marché.

Fait à Alger, Algérie.

(Signé)

John O'Rourke –
Le chef de la Délégation à Alger
"Ordonnateur subdélégué"

Annexes: 1- Le cahier des charges.
 2- Le projet de contrat cadre de services.

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1), tel que modifié.